



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP) VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : 2015_BRIEC_T_010_signalisation horizontale

Objet : Travaux pour la réalisation des prestations de signalisation horizontale

La présente consultation est un marché de travaux pour la réalisation des prestations de signalisation horizontale sur la commune de Brieç.

Le présent **marché à bons de commande** est soumis aux dispositions des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics.

Le marché comporte un lot.

I. Les clauses techniques

1.1 Dispositions générales

Le présent CCP fixe les conditions d'exécution de ces travaux.

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, tous les services, matériels et équipements, la surveillance et la main d'œuvre nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux spécifiés ci-après, selon les directives données sur le site par le responsable du service de la voirie et dans les **conditions** et les **délais** demandés.

Le prestataire est réputé s'être rendu compte de la situation exacte, de l'importance et de la nature des travaux à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution. Le prestataire reconnaît par la signature d'engagement qu'il a une connaissance des supports sur lesquels les travaux seront réalisés, et qu'il s'informerait de toutes les difficultés afférentes.

Il devra donc prendre dès le début des travaux tous les moyens (personnel et matériel), pour que le résultat final soit conforme aux spécifications du présent cahier des charges.

POUR TOUS LES TRAVAUX EXECUTES et à tout point de vue, les prestataires seront entièrement responsables des accidents, dommages ou préjudices quelconques qui pourraient par leur manque de précautions ou par la faute de l'un de leurs ouvriers ou employés, être occasionnés à leur personnel, à leur matériel, à leurs travaux.

Les prestataires seront également responsables de tous les dégâts pouvant être occasionnés sur les ouvrages existants rencontrés. Ils devront les respecter, les réparer s'ils les dégradent.

Il est expressément stipulé que, pour tout ce qui concerne les points précisés ci-dessus, le maître d'ouvrage est entièrement déchargé de toute responsabilité.

Les travaux généraux comprennent notamment :

- les installations de chantier et les ouvrages de protection ;
- les démontages et le repliement de ces installations ;
- l'amenée et le repli de tout matériel nécessaire à la réalisation et au contrôle des ouvrages exécutés ;
- les sujétions d'accès ;
- le nettoyage du chantier et de ses abords ;
- la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la mise en œuvre, la pose des matériels nécessaires à l'exécution des travaux ;
- la protection des ouvrages et espaces existants ;
- la remise en état des lieux après travaux.

Les entreprises devront se conformer à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité en vigueur ainsi qu'aux recommandations et demandes du maître d'ouvrage.

1.2 Dispositions particulières

Le soumissionnaire est censé accepter les difficultés qu'il pourra rencontrer du fait de la configuration des lieux concernés par les travaux et notamment toute considération liée à la sécurité des usagers des espaces publics.

Le candidat pourra solliciter un rendez-vous avec le responsable de la voirie afin de voir sur site les travaux à réaliser.

Le détail des prestations à réaliser figure au détail estimatif : l'entreprise s'engage à réaliser la totalité des travaux qui y sont mentionnés.

Les délais de réalisations des prestations sont fixés à un mois à compter de l'émission de chaque bon de commande.

L'attributaire du marché proposera une méthodologie pour toutes les interventions prévues.

1.3 réalisation des prestations

Les prestations seront réalisées en rénovation de l'existant ou en création. Les produits proposés devront être conformes aux normes en vigueur et notamment au référentiel NF2 de l'ASQUER (norme NF EN 1436 et NF EN 1824) et respecter les préconisations de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière. Le candidat fournira à l'appui de son offre les fiches techniques détaillées attestant des performances des produits.

Ces fiches techniques seront complétées par un mémoire technique décrivant les méthodes et les moyens de mise en œuvre, les moyens humains et en matériel affectés aux travaux.

En agglomération les peintures seront réalisées suivant le référentiel NF2 de classe P4 ou P5, avec un coefficient d'anti-glissance de classe S3 minimum et les résines à froid NF2 de classe P5 avec coefficient minimum S3.

Hors agglomération les peintures seront réalisées suivant le référentiel NF2 de classe P4 ou P5, avec un coefficient R3 minimum pour la rétroflexion.

II. Les clauses administratives

- Personne publique contractante : Mairie de Briec
- Coordonnées de l'interlocuteur en charge du marché :
Le Directeur des services techniques, Mr Eric Le Goff – 02 98 57 70 85
- Coordonnées de l'interlocuteur technique :
le responsable des ateliers, Mr Joseph Le Quéau, 06 25 37 12 99
le responsable de la voirie, M. Bertrand Hémon, 07 78 41 83 77
- Critères de jugement des offres : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci dessous :

| Critères | Pondération |
|---|-------------|
| Prix des prestations | 40 % |
| Valeur technique (notamment au regard du mémoire technique) | 60 % |

Critère prix noté sur 40 points :

L'offre analysée obtient une note sur 40 en application de la formule suivante : **Note prix attribuée** = 40 x (Y1/Y)

dans laquelle 40 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération) ; Y = montant de l'offre analysée ; Y1 = montant de l'offre la moins disante. L'offre la moins (Y1) disante aura le nombre maximum de points (40).

Critère valeur technique noté sur 60 points :

Appréciation et Notation de la valeur technique

| | 6 niveaux d'appréciation | critères notés sur |
|--|--------------------------|--------------------|
| | | / 60 |
| offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable | Offre très bonne | 60 |
| offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques | Offre supérieure | 48 |
| offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique | Offre adéquate | 36 |
| offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable | Offre imprécise | 24 |
| offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre...) | Offre insuffisante | 12 |
| offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...) | Offre écartée | 0 |

Une note de valeur technique est attribuée aux entreprises en fonction du barème suivant (cette note sera établie en fonction du mémoire technique de l'entreprise) :
Une offre obtenant la note de 0 pour l'un des sous-critères de valeur technique sera déclassée et écartée. La note technique peut obtenir un maximum de 60 points.

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

- Modalités de dépôts : Les offres sont à adresser avant le :
Lundi 07 septembre 2015 à 12 heures à :

Mairie de Briec de l'Odet
Service des Marchés
Rue du Gal de Gaulle
29510 BRIEC DE L'ODET

Elles devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites,

L'enveloppe extérieure portera la référence « 2015_Briec_T_010_signalisation horizontale »

- Pièces du marché :
 - Le présent CCP
 - Le détail estimatif valant bordereau des prix unitaires
 - Le CCAG Travaux
 - un « mémoire technique » pièce obligatoire à joindre à l'offre comprenant :
 - Les certifications, agréments de la société et des opérateurs affectés au marché,
 - Les références réglementaires adoptées,
 - Les fiches techniques des produits,
 - Les méthodes et moyens que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission, **et en particulier l'organisation des chantiers compte-tenu de l'occupation du domaine public,**

Ce mémoire sert notamment de support pour établir la valeur technique de l'offre. L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre.

 - DC 1 – DC 2
 - NOTI2
 - Assurances
- La durée globale du marché est de seize mois à compter de la notification du marché.
- Les prix sont fermes pour la durée du marché. L'attributaire du marché sera autorisé à présenter des acomptes mensuels conformément aux prestations réellement effectuées. Tous les détails de prix figurant au détail estimatif devront être chiffrés : ils serviront de base pour la facturation des prestations réellement faites en conformité avec les détails figurant sur chaque bon de commande.

III Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :

Agissant au nom et pour le compte de :

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après.

Le montant définitif du marché est indiqué à l'article 4 du présent document.

L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte de la décomposition de prix global et forfaitaire est égale à :

| | |
|-------------------------------------|----------|
| Montant hors T.V.A. | € |
| T.V.A. au taux de % | € |
| Montant T.V.A. incluse | € |

en lettres T.T.C.:

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original

Signature du candidat

A Le

IV Acceptation de l'offre (article réservé au pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour un montant HT en Euros de

..... **pour valoir acte d'engagement**

A Briec de l'Odet,

Le Maire,

Le

Jean-Hubert PETILLON.